

CONCOURS PHOTO L'ŒIL DE L'AMOUR

PRÉSENTATION

« Si j'avais été poète, je lui aurais écrit des poèmes, mais, photographe, mon désir était de garder des souvenirs et de réussir à capter l'atmosphère inoubliable de ce voyage avec Rita. J'ai décidé de lui offrir un poème en images. »

- René Groebli

Comment photographier l'amour ? Comment le rendre visible en image ?

Le sentiment amoureux, à la fois si universel et personnel, si indéfinissable et évident, est au cœur du travail des artistes de l'exposition *Love Songs — Photographies de l'intime*. De René Groebli à Nan Goldin en passant par Araki, Sally Mann, Hervé Guibert... chacun des 16 photographes présentés a tenté de capturer sa propre version de l'amour.

À votre tour, partagez une photo évoquant pour vous un amour joyeux, passionné, tragique, discret, ou même figuré... En écho avec l'exposition *Love Songs — Photographies de l'intime*, nous vous invitons à partager votre vision de l'amour sur Instagram et Facebook, avec #loeildelamour, avant le 21 août. Photographie de famille, du quotidien, prise avec un smartphone ou un vieil appareil, offrez votre définition du regard amoureux.

A l'issue du concours, le jury composé de Simon Baker, directeur de la MEP et commissaire de l'exposition « Love Songs », Lucile Gouge, responsable de la communication de la MEP, Clothilde Morette, chargée de la programmation de la MEP sélectionnera 3 photographies qui seront partagées sur les réseaux sociaux de la MEP. Un grand gagnant sera ensuite désigné par le vote des followers de la MEP.

Comment participer :

- Sur Instagram : publier sa photo (en compte public) avant le dimanche 21 août 2022 avec #loeildelamour et @mep.paris
- Sur Facebook : publier sa photo (en compte public) avant le dimanche 21 août 2022 avec #loeildelamour et @mep.paris et envoyer la photo par mail à l'adresse web@mep-fr.org

Hashtags et mentions dédiés :

#loeildelamour et @mep.paris

Précautions imposées par le règlement du concours :

- Ne véhiculer dans vos images ou propositions publiées aucune forme de malveillance, de violence ou de discrimination, ni aucun caractère sexiste, raciste, pornographique...
- Attention, seules les publications émises par les comptes publics seront visibles pour la MEP et donc prises en compte.
- Il n'y a pas de contrainte liée au format (portrait / paysage / carré) ni à la couleur (couleur / noir et blanc).
- Les photos peuvent être prise cette année ou dater d'une prise de vue antérieure.

Mise en œuvre :

03.07.2022 : Lancement de l'appel à participation sur les réseaux sociaux de la MEP

21.08.2022 : Clôture de l'appel à participation

25.08.2022 : Jury de concours

26.08.2022 : Annonce du résultat par la publication des 3 œuvres sélectionnées par le jury sur les 4 réseaux sociaux de la MEP + Vote des followers pour désigner le grand gagnant

28.08.2022 : annonce du grand gagnant

Partenaire :

Ce concours est organisé en partenariat avec la rédaction du magazine Vogue France, également partenaire média de l'exposition *Love Songs — Photographies de l'intime*.

REGLEMENT**Article 1 – Présentation du concours**

La Maison Européenne de la Photographie (MEP) organise un concours autour de la thématique « L'Œil de l'amour » du 3 juillet au 28 août 2022 (dates et heures de connexion française faisant foi). Le concours est organisé sur les réseaux sociaux de la MEP Instagram et Facebook.

A l'issue du concours, le jury composé de Simon Baker, directeur de la MEP et commissaire de l'exposition « Love Songs », Lucile Gouge, responsable de la communication de la MEP, Clothilde Morette, chargée d'exposition à la MEP, sélectionnera 3 photographies qui seront partagées sur les réseaux sociaux de la MEP. Un grand gagnant sera ensuite désigné par le vote des followers de la MEP.

Article 2 – Conditions de participation

Ce concours photo est gratuit et ouvert à toute personne physique ou majeure, ou mineure sous la tutelle d'un parent.

Sont exclus de toute participation au concours : les employés de la MEP ayant organisé le présent concours, les membres du jury et leur famille.

Le participant devra s'abonner à @mep.paris sur Instagram, poster une photo correspondant au thème « L'Œil de l'amour », en taguant la MEP (@mep.paris) et en utilisant les hashtags. #oeildelamour. Ce hashtag dédié au concours valide ainsi toutes les clauses, sans restriction, du règlement. Le participant atteste avoir bien pris connaissance du règlement, qu'il s'engage à respecter. Les participants peuvent aussi soumettre leur participation par mail à l'adresse web@mep-fr.org.

Chaque participant s'interdit de publier ou partager toute photographie à caractère pornographique, raciste ou xénophobe, ainsi que toute photographie dénigrante ou susceptible de porter atteinte de quelque manière que ce soit à l'image, à la vie privée, à l'honneur, à la réputation et/ou à la considération de toute personne physique ou morale. La MEP se réserve expressément le droit d'éliminer sans justification toute photographie

considérée en tout ou partie comme ne respectant pas les conditions de validité ci-dessus énoncées ou susceptible de nuire à son image.

Article 3 – Autorisation de publication

Autorisation d'utilisation des photos-cession exclusive des droits d'auteur

Chaque participant en tant qu'auteur ou ayant reçu l'autorisation de diffusion de la photo par son auteur et titulaire des droits de propriété littéraire et artistique attachés, autorise à titre gratuit, comme condition de validité de sa participation au concours, à ce que son contenu soit déposé et soit consultable sur les comptes Instagram @mep.paris, Facebook @MaisonEuropeennePhotographie, Twitter @mep_paris, LinkedIn Maison Européenne de la Photographie, sur le site www.mep.paris; sur les réseaux sociaux du magazine Vogue France et sur son site Internet ; sans limitation des territoires d'accès.

Les photos ne seront utilisées que dans le cadre du Concours photo « L'Œil de l'amour ». Les photos publiées sur les réseaux sociaux et le site Internet de la MEP seront accompagnées d'un crédit du propriétaire de la photo.

Autorisations relatives aux personnes et aux œuvres représentées sur les photos

Les participants s'engagent à respecter le droit à l'image de toute personne photographiée et les droits d'auteur relatifs à la reproduction et à la représentation de toute œuvre reconnaissable à titre principal sur les photographies ; donc à obtenir toute autorisation requise au titre de l'utilisation, pour les besoins du concours, de la photographie postée. Le photographe étant personnellement responsable du contenu de sa photographie, il devra être en possession de ces autorisations avant de poster sa photographie sur Instagram ou de l'envoyer par mail pour l'appel à projet organisé par la MEP.

Article 4 – Modalité de participation

Le concours se déroule ainsi :

- Phase de publication des photographies sur Instagram ou Facebook par les participants ou envoi par mail : du 3 juillet au 21 août 2022.

- Jury de sélection des 3 photographies destinées à être publiées sur les réseaux sociaux de la MEP : entre le 22 et le 26 août 2022

composé de Simon Baker, directeur de la MEP et commissaire de l'exposition *Love Songs*, Lucile Gouge, responsable de la communication de la MEP et Clothilde Morette, chargée d'exposition à la MEP, sélectionnera trois photographies qui seront partagées sur les réseaux sociaux de la MEP. Un grand gagnant sera ensuite désigné par le vote des followers de la MEP.

- Phase de vote du public sur Instagram et Facebook : du 26 au 28 août 2022.

Les trois photographies sélectionnées par le jury seront publiées sur les comptes Instagram et Facebook de la MEP et soumises au vote des internautes.

Le votant se connecte sur : <https://www.instagram.com/mep.paris/> ou <https://www.facebook.com/MaisonEuropeennePhotographie> et vote pour sa (ses) photographie(s) favorite(s) en cliquant sur « J'aime », au-dessous des dites photographies.

L'auteur de la photographie qui aura le plus grand nombre de « J'aime » sera désigné gagnant du jeu concours.

- Clôture des votes et annonce du gagnant : 28 août 2022

La photographie gagnante sera publiée dans une Story « Gagnant concours photos L'Œil de l'amour » sur les pages Instagram et Facebook de la MEP @mep.paris

Le jeu-concours « Concours photo L'Œil de l'amour » est strictement organisé par la MEP, elle n'est ni organisée, ni parrainée par Instagram, Facebook, Google, Apple ou Microsoft.

La phase de vote du public se déroulant sur la plateforme Instagram.com et Facebook, en aucun cas Instagram et Facebook ne sauraient être tenus responsables en cas de litige lié au jeu.

Désignation des gagnants

Trois gagnants seront sélectionnés par le jury qui se tiendra le 25 août 2022. Ils seront notifiés le 26 août 2021 s'ils ont été sélectionnés par le jury et leur gain (lot énoncé dans l'article 6) leur sera confirmé. Les trois gagnants verront leurs photographies postées sur les réseaux sociaux de la MEP et soumises aux votes des internautes.

Le grand gagnant sera le participant dont la photographie aura recueilli le plus grand nombre de votes à la date du 28 août 2022 sur la page www.instagram.com/mep.paris/ et www.facebook.com/MaisonEuropeennePhotographie (où les photos seront numérotées et porteront le titre dudit concours).

Le Gagnant sera contacté suite au dépouillement des votes, lui confirmant son gain, le lot énoncé dans l'article 6 et les modalités pour en bénéficier.

Tout gagnant ne donnant pas de réponse dans un délai d'un mois à compter de l'envoi d'avis de son gain sera réputé renoncer à celui-ci et le lot sera conservé par l'Organisateur. Du fait de l'acceptation de son prix, les Gagnants autorisent l'utilisation de son nom, prénom pour la publication des résultats, sans que cette utilisation puisse donner lieu à une quelconque contrepartie autre que le lot gagné.

Article 6 - Lot

Pour les trois photographes sélectionnés par le jury : un an d'abonnement à la MEP.

Pour le gagnant désigné par les internautes : un an d'abonnement à la MEP, un an d'abonnement au magazine Vogue et un tirage offert de leur photographie chez Picto.

Article 7 – Réception du lot

Le lot sera à retirer à la MEP – Maison Européenne de la Photographie, 5-7 rue de Fourcy 75004 Paris, France.